

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020 à 18H

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 10 décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 17 décembre 2020 à 18h, Salle Armstrong – ESPACE – Place Saint Exupéry 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Philippe CAYRE  
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE  
Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER  
Catherine PAPUT à Hélène BOUDON  
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ.

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante :** Patrice BION, Sylvie CHAUNY, Thierry LAMBINET.

**Secrétaire de séance :** Pierre CONTIE.

Conseillers en exercice :

56

Conseillers présents :

44

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

5

Total votants :

52

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE  
VILLE DE THIERS – THIERS DORE ET MONTAGNE – FAL63  
POUR L'ALSH DE THIERS**

*Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président*

**Vu** la délibération de modification statutaire n°4 du Conseil Communautaire du 12 septembre 2019 définissant l'organisation et la gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pendant les vacances scolaires et les mercredis avec ou sans école (journée ou après-midi) comme relevant du champ de compétence intercommunale ;

**Vu** la décision du Président N° 2019-24 relative à l'accord cadre pour l'organisation et l'animation de l'ALSH de THIERS attribué à l'association Ligue de l'Enseignement FAL63 pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2021.

**Considérant** le choix de la Commune de THIERS d'un retour à une Organisation du Temps Scolaire sur quatre jours à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 ;

**Considérant** que cette décision de la Commune de THIERS a conduit la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne à ouvrir l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Thiers les mercredis à la journée en périodes scolaires à compter de septembre 2020 ;

**Considérant** la nécessité pour la FAL63 de déployer des moyens supplémentaires notamment en termes d'encadrement d'enfants pour répondre à l'augmentation de l'amplitude horaire d'ouverture de l'ALSH les mercredis en périodes scolaires.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention de mise à disposition de service entre la Ville de THIERS, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la FAL63 ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 52

Conseillers présents : 47

Représentés : 5

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

**Le Président,**

**Tony BERNARD,**  
Maire de Châteldon

